

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 15 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Eva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Michèle VINCENT, Brigitte PARAYRE (suppléante de M. Gérard PORTES), Marie MILESI.

**- Membres à voix consultative :**

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

CDT Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.

M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental.

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

CDT Cyril ANDRIEU, chef du groupement ressources humaines.

M. Matthieu MASSOL, chef du service finance et commande publique.

Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

M. Michel VILBOIS, préfet du Tarn.

MM. Christophe TESTAS, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Lucien BIAU.

MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale, LTN Yannick FERRIE.

**Secrétaire :** Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0 / votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 04 mars 2024.

**RAPPORT N°013/CA-03/2024**

**OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Département pour la période 2023-2025 – Avenant n°1**

L'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* ».

En application de ces dispositions, les présidents du conseil départemental et du conseil d'administration du SDIS ont signé la convention actuellement en vigueur le 7 septembre 2023, pour la période allant de 2023 à 2025 (convention délibérée par le CASDIS le 24 mai 2023).

Celle-ci nécessite aujourd'hui d'être modifiée par voie d'avenant pour y intégrer les échéances de versement de la subvention exceptionnelle d'équipement concrétisant la volonté du conseil départemental de mieux préparer le SDIS aux changements climatiques (Cf. AP de 5 M€ voté par le conseil départemental le 23 mars 2023).

Un projet d'avenant est ainsi proposé. Il fixe les premières échéances de versement, négociées conjointement ces dernières semaines.

## **Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider le projet d'avenant annexé ;
- d'autoriser le président à en négocier les termes et à le signer.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

### **Délais et voies de recours :**

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***



**AVENANT N°1**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE**

**LE DÉPARTEMENT DU TARN**

**ET**

**LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**ANNÉES 2023 – 2025**

**Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025**  
**entre le Département du TARN et**  
**le Service Départemental d'Incendie et de Secours du TARN**  
**Avenant n° 1**

**Entre les soussignés**

Le Département du TARN, représenté par le Président du Conseil départemental, M. Christophe RAMOND, d'une part,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du TARN représenté par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Michel BENOIT, d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

Le présent avenant vient préciser le montant de la contribution et des subventions du Département au titre des exercices 2024 et 2025. Il est notamment pris en compte l'échéancier, arrêté d'un commun accord, du versement de l'aide du Département, dans le cadre d'une autorisation de programme de 5 M€, au titre du plan d'équipement (renouvellement) et d'acquisition de moyens nouveaux de surveillance et lutte contre les incendies dans le cadre du « Pacte capacitaire ».

**ARTICLE UNIQUE**

Le premier paragraphe de l'article 6 de la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et le SDIS du TARN du 7 septembre 2023 est remplacé par les dispositions suivantes :

*Article 6 :*

*Compte tenu des prévisions et des éléments retracés aux articles précédents, les contributions du Conseil départemental au budget du SDIS du Tarn sur la période 2023-2025 sont évaluées comme suit :*

<b>CONTRIBUTION PRINCIPALE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part fonctionnement</i>	17 000 000 €	18 400 000 €	19 800 000 €
<i>Part investissement</i>	135 600 €	135 600 €	135 600 €

<b>CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<i>Part investissement (emprunt)</i>	480 662 €	467 345 € (1)	778 409 € (2)
<i>Part investissement (équipement)</i>	300 000 €	1 070 000 €	1 200 000 €

(1) Montant ajusté pour tenir compte du dernier emprunt souscrit par le SDIS

(2) Estimation sur la base des taux d'intérêts en vigueur en 2023

[La suite de l'article sans changement].

Fait à ALBI, le.....

**Le président du Conseil  
départemental du Tarn**

**Le président du Conseil d'administration  
du SDIS du Tarn**

**Christophe RAMOND**

**Michel BENOIT**